

MERCREDI

22 JANVIER 1834.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPÉLETIER ET C^o, rue Notre-Dame-des Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

293.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

AUX ASSOCIATIONS

POLITIQUES ET INDUSTRIELLES,

Et à tous les Citoyens qui ont contribué

A LA MANIFESTATION DU 19 JANVIER.

Citoyens,

La liberté de la presse avait été menacée dans une de ses prérogatives les plus précieuses. Ses ennemis avaient espéré empêcher la vente publique des écrits destinés à répandre dans le peuple une lumière salutaire et dont l'éclat les ferait rougir de leurs iniquités. La Société des Droits de l'Homme, forte de l'autorisation de la loi et comptant sur votre énergique appui, a répondu avec fermeté à leur insolent défi.

En dépit d'un étalage inoui de forces, l'arbitraire a été vaincu par l'attitude calme et imposante de la foule, qui, pendant tout le cours de la journée de dimanche, assiégeait nos bureaux et se pressait dans les rues sur les pas de nos crieurs.

La dignité que les républicains lyonnais ont su garder constamment devant les provocations de la police, a dû confondre leurs calomnieux et prouver à tous quel est le bon esprit qui les anime.

Frères, encouragés par les témoignages immenses des sympathies de nos concitoyens, nous poursuivrons avec persévérance notre mission patriotique jusqu'au jour où, fatigués d'injustices et des abus monstrueux qui pèsent sur l'humanité, la providence nous appellera tous à l'œuvre.

Et alors, nous en sommes convaincus, nous ferons tous notre devoir.

Salut et fraternité.

Les rédacteurs et gérans de la Glaneuse;

Les membres du comité central du département du Rhône, de la Société des Droits de l'Homme,

BAUNE, MARTIN, POUJOL, HUGON,
Silvain COURT, Edouard ALBERT,
BERTHOLON.

Un accident arrivé à l'imprimerie a empêché, à notre grand regret, que la Glaneuse pût paraître hier. — Le n^o 294 paraîtra vendredi.

L'ARBITRAIRE

S'EST RECONNU VAINCU.

La journée de dimanche a montré à tous les tremblants, à tous les hésitants, à tous les faibles, aussi tout le calme du parti républicain. Les monarchistes, adversaires du peuple, ont sagement capitulé; le triomphe des républicains, de tous les bons citoyens, a été complet.

FORCE EST RESTÉE AU DROIT ET A LA LOI!

Il serait inutile de chercher à dépeindre l'effet produit par la manifestation de cette journée, dont mille incidens remarquables, mais toujours fort paisibles, ont prouvé l'importance et l'immensité. Les cent quatre-vingt mille habitans de Lyon l'ont vue, sinon tout entière, du moins dans l'une de ses parties. Quant aux citoyens des départemens, nous leur rappellerons ces mots d'un Conventionnel: « Il n'est pas dans le monde de plus beau spectacle que celui d'un grand peuple assemblé; » et nous ajouterons: Rien n'est plus digne d'admiration que ce peuple descendu dans la rue pour protester par sa présence de son désir de voir respecter un de ses droits. — Nous nous bornerons donc à raconter simplement les faits.

Le juste-milieu s'était, dans la semaine dernière, décidé à tout faire pour nous empêcher de vendre. Vendredi matin, un des membres du parquet avait déclaré que tout écrit destiné à la vente serait saisi quel que fût son contenu. — Toutes les troupes cantonnées dans les villes environnant Lyon s'étaient, par ordre, avancées dans toutes les directions jusqu'à demi-lieue des faubourgs: des escadrons de dragons étaient même venus renforcer dans l'intérieur la garnison déjà si nombreuse. De nouvelles pièces d'artillerie avaient été transportées au fort de Montessui. — Les négocians avaient donné samedi soir un bal auquel



ils avaient invité plusieurs centaines d'officiers de la garnison. — Les commissaires de police avaient parcouru, dans la soirée de samedi, tous les cafés ou petits cabarets pour s'assurer qu'aucune assemblée n'était tenue secrètement. — Enfin, cinquante-trois mandats d'arrêt avaient été envoyés par le parquet au chef de la police de sûreté.

La journée de dimanche a commencé; mais l'autorité, éclairée par la rumeur publique, avait compris que tout effort pour arrêter la manifestation populaire était inutile; quelques parties de son plan seulement étaient exécutées. Tous les postes militaires étaient quadruplés, tous les bâtimens publics étaient garnis de troupes; des piquets stationnaient sur quelques places. — A onze heures, moment que nous avons fixé pour le commencement de la vente, la rue de la Préfecture dans laquelle sont nos bureaux, les places des Jacobins, du Port du Temple, étaient ainsi que toutes les rues voisines entièrement remplies de citoyens.

Une révélation nous ayant appris que l'autorité voulait avec une force considérable s'opposer à la sortie de nos crieurs, nous avons dû leur choisir d'autres points de départ. A onze heures précises, un crieur accompagné de l'un de nous qui vendait et criait également, est parti, convenablement escorté, des barrières du quartier St-Georges. Le second (les deux autres sont arrêtés) est parti de la maison Brunet, située sur la hauteur, à l'autre extrémité de la ville. Il était de même accompagné par l'un des membres du comité central lyonnais de la Société des *Droits de l'Homme*, qui criait et vendait aussi. A onze heures et demie, ceux d'entre nous demeurés en permanence dans nos bureaux, ont averti la foule qui se pressait dans la rue, que la vente était commencée.

Bientôt, tous les citoyens des quartiers parcourus se sont joints à ceux qui avaient mission d'assister les crieurs, et c'est avec une escorte innombrable que, pendant trois heures, ces quartiers éloignés du centre de la ville, ont été sillonnés. Le manque de publications a fait suspendre la vente qui a recommencé, à trois heures et demie, dans l'intérieur de la ville, toujours au milieu d'un empressement indescriptible de la part de toute la population.

Citons seulement un fait particulier. A 5 heures, la vente avait lieu devant l'Hôtel-de-Ville, la place des Terreaux était entièrement couverte de citoyens. Lorsque ceux qui vendaient arrivèrent devant le portail de la Maison-Commune, toutes les troupes venaient d'être rangées en bataille sur le perron et dans le vestibule. Alors, un cri de « vive la ligne! » proféré par des milliers de voix, apprit aux soldats que nous les regardions comme nos frères, et que nous savions qu'on ne les ferait jamais devenir les assassins de leurs concitoyens. L'effet produit par cette acclamation fut magique: toutes les crosses des fusils retombèrent sur les dalles, et les soldats disparurent.

Enfin, à la nuit tombante, les crieurs sont rentrés suivis par une foule immense, qui a eu rempli, en un instant, la rue de la Préfecture et les places adjacentes. L'un de nos rédacteurs a adressé alors à tous les citoyens une courte allocution dans laquelle il a annoncé que les six mille exemplaires formant l'édition des discours de MM. Voyer-d'Argenson et Audry de Puyra-

veau étant épuisés, la vente était forcément suspendue jusqu'au lendemain.

« L'immense manifestation politique de cette journée, a-t-il dit, est achevée! Elle montrera aux gouvernans que le peuple ne souffrira jamais la violation arbitraire de l'un des droits qui lui restent, et que lorsqu'il il en sera temps, il saura se lever avec la même spontanéité, la même énergie et le même ensemble pour recouvrer ceux qu'on lui a enlevés!... » Les bravos et les applaudissemens qui ont retenti après ces derniers mots, ont prouvé qu'ils étaient l'expression fidèle de la pensée populaire.

Toute la foule s'est ensuite écoulée avec le même calme, la même tranquillité qu'elle avait conservée pendant toute la journée, qui s'est achevée sans qu'aucune intervention active de la police ait eu lieu nulle part. Ce qui prouve de nouveau qu'il n'y a jamais de tumulte que lorsque la police se fait provocatrice, ou lorsqu'elle intervient mal à propos.

Lundi, à dix heures du matin, les deux crieurs ont recommencé la vente et ils ont écoulé trois mille autres exemplaires de la brochure de la veille.

Ces pauvres monarchistes diront-ils encore que le peuple ne comprend rien, et qu'il ne veut pas s'occuper des affaires politiques, quoiqu'elles soient les siennes!...

AVIS

AUX ABONNÉS DES DÉPARTEMENS.

Nous avons acquis la certitude, par les attestations de patriotes venus de divers départemens, que la *Gleanuse* n'est pas parvenue pendant toute la semaine dernière à beaucoup de nos abonnés du dehors. Cette privation qu'ils ont subie ne provient pas de notre fait; elle ne doit être attribuée qu'aux employés de l'administration des postes. C'est pourquoi nous prions nos abonnés de faire constater soigneusement tout manque du journal, et de nous en donner avis, afin que nous puissions exercer notre recours contre qui de droit.

LA RÉPUBLIQUE EST UNE CHIMÈRE ;

OUI, COMME LA CHARTE EST UNE VÉRITÉ.

La république est une chimère, c'est convenu.

Le rohâ l'a dit; et qui oserait contredire le rohâ, si ce n'est le rohâ lui-même, lequel contredit aujourd'hui ce qu'il a dit hier, après avoir contredit hier ce qu'il avait dit avant-hier? Ainsi de suite.

La république se meurt; que dis-je? la république est morte: ce n'est plus qu'un cadavre galvanisé dont on compterait les pulsations.

Le *Constitutionnel* l'a dit; et qui pourrait ne pas croire le *Constitutionnel*? On sait toujours écouter avec respect la parole des mourans, et nul, sous ce rapport, ne mérite plus de confiance que le *Constitutionnel* dont la queue de désabonnement dépasse, dans la rue Montmartre, les dimensions ordinaires d'une brigade d'infanterie.

Ainsi donc, va pour chimère! D'ailleurs je ne tiens pas aux mots. En revanche, je tiens beaucoup aux choses.

Or, voici quel est l'état actuel de la chose, dont le mot est une chimère.

La république a pour elle la sympathie de ceux que la misère fait souffrir, parce qu'ils sentent bien qu'elle seule peut réformer l'état social dont le joug les écrase. Ce qui ne l'empêche pas d'être une chimère.

La république a pour elle les prolétaires, c'est-à-

tous les citoyens qui sont en dehors des privilèges doctoraux actuels. Je n'en veux d'autre preuve que cette assertion de M. Charles Dupin : « Le suffrage universel nous amènerait nécessairement la république. »

Le qui ne l'empêche pas d'être une chimère. La république a pour elle les classes industrielles : les dernières coalitions l'ont démontré suffisamment. Le qui ne l'empêche pas d'être une chimère.

La république a pour elle tous les riches qui ne sont pas égoïstes, peureux comme des rats, ou bêtes comme les ânes. Ce qui ne l'empêche pas d'être une chimère.

La république a pour elle : — à Paris, six journaux et ce ne sont pas les moins remarquables, au contraire ; — dans les départemens, quatre-vingt journaux. Ce qui ne l'empêche pas d'être une chimère.

La république a pour elle toutes les associations politiques de France : — *L'association pour l'instruction du peuple ; la société des Droits de l'Homme, la société Aide-moi, la société pour la presse patriote, l'association pour la liberté individuelle, l'association pour l'abolition de l'impôt sur le sel et sur les boissons, toutes les associations d'ouvriers, l'association nationale pour le désabonnement du CONSTITUTIONNEL ; toutes sociétés qui comptent de nombreuses affiliations dans les départemens ; la république, dis-je, a pour elle toutes ces associations. Ce qui ne l'empêche pas d'être une chimère.*

La république a, de plus, sa représentation au sein même de la chambre de monopole, où nous avons vu, ces jours derniers, trois députés arborer l'étendard républicain, et le rendre inviolable à la cohue des centres, par la fermeté de leur paroles et l'énergie de leur attitude. Ce qui n'empêche pas la république d'être une chimère.

Bref la république, avec ses classes populaires, ses prolétaires, ses ouvriers, ses journaux, ses associations et ses députés, est une chimère, n'est rien qu'une chimère. Encore une fois, ce n'est pas moi qui me permettrai de soutenir le contraire, à l'encontre de la royauté qui est inviolable, et par conséquent, sans doute infallible, sauf quoi l'inviolabilité serait la plus épaisse stupidité, et la plus grosse *fulchironnerie* connue.

Mais si l'on ne peut pas dire, par égard pour l'infailibilité royale, que la république n'est pas une chimère, il est un moyen de concilier le respect dû à la vérité, avec les mêmes égards.

Ce moyen consiste à introduire l'*erratum* suivant dans tous nos dictionnaires :

« CHIMÈRE, *vérité, réalité.* »

Par contre, on fera bien d'insérer aussi l'*erratum* qui suit :

« VÉRITÉ, *chimère, mensonge.* »

L'expérience que nous avons faite de la vérité dans son application à la charte de 1830, prouve suffisamment que cette définition ne serait pas moins juste que celle du mot *chimère* appliqué à la république.

Avis important.

Un homme qu'on est loin de croire sans rapport avec la police, voyant combien la vente des écrits par nos crieurs et par ceux de M. Reverchon réussissait dans les rues, a voulu imiter notre entreprise patriotique par une entreprise toute de spéculation mercan-

tile. Il est probable que, comme à Paris, la police usera de ce moyen pour tromper les citoyens par l'apparence du costume et pour chercher à leur vendre ainsi ses écrits. Nous avons donc dû donner de suite à nos crieurs une marque très distinctive, afin que le public les reconnaisse immédiatement au premier coup d'œil.

À dater de dimanche prochain, jour auquel nos crieurs reparaitront, ils auront toujours la blouse gauloise serrée par la ceinture tricolore, mais ils auront un chapeau ciré à forme haute, de couleur ROUGE ÉCARLATE, orné de la cocarde nationale et ayant cette inscription : « DROITS DE L'HOMME. » Sur le devant de leurs boîtes vernies, de couleur également rouge, on lira ces mots tracés en lettres blanches : « ÉCRITS DÉMOCRATIQUES. » — Nos concitoyens se souviendront de ces marques de distinction et ne seront, par ce moyen, pas exposés à être trompés par les crieurs dont nous avons parlé. Ces derniers n'ont du reste aucune inscription sur leurs chapeaux.

Lyon.

L'affaire du citoyen Burnichon, arrêté le dimanche 12 janvier, dans la rue du Palais Grillet, pour avoir seulement annoncé à haute voix le titre de la brochure que vendait l'un de nos crieurs, a été condamné lundi dernier, par le tribunal correctionnel, à vingt-cinq francs d'amende et aux frais. Ce sont les sections lyonnaises de la société des *Droits de l'Homme*, qui ont satisfait le fisc. Ce sont elles aussi qui ont pourvu aux dépenses de tous les patriotes arrêtés dans la semaine dernière.

— Samedi, à dix heures du soir et dimanche matin, la police a mis à exécution deux des nombreux mandats d'arrêt que le parquet avait préparés; les deux citoyens arrêtés ont comparu lundi matin devant M. Populus, juge d'instruction, qui leur a dit qu'ils étaient accusés d'être sortis munis de cannes, dans la journée du dimanche 12 janvier, et d'avoir empêché, le même jour, sur la place des Jacobins, l'exécution d'un mandat de justice. Au premier chef d'accusation, fort grave, ainsi qu'on le voit, l'un des accusés a répondu qu'il n'avait jamais de sa vie porté une canne dans les rues; l'autre a dit qu'il ne savait pas encore que ce fût un crime d'avoir une canne et surtout une canne grosse comme le petit doigt d'un enfant. Sur le second chef, la réponse des deux accusés a été la même : « Nous n'étions ni l'un ni l'autre sur la place des Jacobins, lorsqu'on a voulu saisir le crieur ou ses écrits. » M. Populus, n'ayant rien à opposer à ces réponses, est resté bouche bée; puis, il a ordonné la mise en liberté des prévenus. Et voilà comment les magistrats se jouent de la liberté individuelle!

— Rien n'était aussi drôle à voir que le commissaire de police de l'un de nos quartiers, marchant doctoralement, dimanche dernier, à la suite de l'escorte populaire qui accompagnait l'un de nos crieurs. À voir ce fonctionnaire en costume officiel et entouré de ses agents, fermer ainsi le cotège, on eût dit que c'était un préfet qui ouvrait la marche, et non une réunion de citoyens agissant en dépit de l'autorité.

— L'opinion publique est maintenant complètement arrêtée sur l'affaire du criage et sur les saisies des écrits destinés à la vente. Il n'y a dans toute la ville qu'un cri de blâme contre la conduite du parquet. Le *Courrier de Lyon* lui-même a osé exprimer sa désapprobation formelle. Pour le coup, M. Chegaray n'y a pas tenu. Il a écrit au journal accusateur, quoiqu'ami, une lettre amère dans laquelle il a essayé de se justifier.

Il y a fait, du reste, cet aveu qui achèvera de convaincre ceux qui douteraient encore des véritables intentions du procureur du roi : c'est qu'il a voulu empêcher que les publications se fissent dans Lyon, et qu'il a fait d'opiniâtres efforts, employé une *infatigable persévérance* pour parvenir à ce but.

M. Chegaray se plaint vivement dans sa lettre de n'avoir pas obtenu, par sa conduite, l'appui des *bons citoyens*, c'est-à-dire des amis du *Courrier de Lyon*, ce qui n'a pas empêché que ce journal ne déclarât de nouveau que, dans l'opinion de ses rédacteurs, ce parquet avait complètement tort. — Voilà donc une désapprobation générale de la part des citoyens, et un désaveu précis de la part du parti ultramonarchiste, dans les rangs duquel sont placés les membres du parquet. MM. Chegaray et Populus restent seuls de leur avis! Croient-ils avoir encore raison!...

— Des citoyens nous écrivent pour se plaindre de ce qu'à l'hôtel Bayard, dans la rue Tupin, où ils se sont présentés dimanche dernier, au nombre de vingt environ, pour y diner, on a refusé de leur préparer un repas à quelque prix que ce fût, malgré qu'on le leur eût promis d'abord. Ils attribuent ce refus extraordinaire à l'arrivée de quelques-uns d'entr'eux que les maîtres de l'hôtel virent revêtus

de simples vestes, dont la présence, à cause de ce costume, parut le ur déplaire. Les signataires terminent ainsi leur lettre : « Ainsi, Messieurs les rédacteurs, afin d'éviter pareille aventure à des citoyens qui n'ont pas des habits, nous vous prions de publier ce fait d'aristocratie malhonnêteté, dans votre estimable journal, l'ami et le défenseur des prolétaires. »

— La 2^me livraison des CHANSONS de KAUFFMANN, est en vente; les deux suivantes paraîtront dans la semaine. On souscrit dans nos bureaux. Le recueil entier sera composé de six livraisons, du prix de 50 cent. chacune. Parmi les chansons politiques de la 1^{re} livraison, on remarque le *coup de pistolet*, que publia dans le temps la *Glaneuse*, et dont les refrains ont été répétés dans toute la France.

AVIS

Le 15 janvier courant, on a retiré du Rhône, au port dit du Magasin, sur la commune de Loire, le cadavre d'une femme inconnue.

Signalement : Agée d'environ 50 ans, taille de cinq pieds, cheveux grisâillés, front rond et découvert, yeux gris-bleu, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, visage rond.

Elle avait pour vêtements, une robe de laine noire, une jupe en fleuret rapiécée en divers endroits, un tablier de cotonnade bleue rayée, et une chemise en toile, sans marque. Elle portait des souliers forts.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur cette femme, sont priées de les adresser à la PRÉFECTURE DU RHONE, division de la police.

Théâtre des Célestins.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE M. CÉLICOURT.

Vous avez un frère, je suppose, un frère que vous n'avez jamais vu, — et tous deux vous vous ressemblez ni plus ni moins que deux discours de la pensée immuable; — vous vous appelez Vincent et vous êtes garçon herboriste chez M. Potard, vieux bonhomme que vous ne pouvez pas souffrir et qui vous le rend de tout son cœur; — vous avez un faible pour le sexe en général, et pour Mlle. Sophie en particulier, une jeunesse à qui vous en contez, farceur que vous êtes! tout en débitant votre quinquina et votre chiendent; mais comme vous êtes sensible et délicat en même temps que farceur, vous ne parlez à Mlle Sophie que pour le bon motif, ce dont je suis fort content, car Mlle. Sophie m'a paru, à moi, une très bonne personne, qui vous aime certainement beaucoup plus qu'elle n'en a l'air. — Pendant ce temps-là, le frère que vous n'avez jamais vu et qui s'appelle Prosper, fait aussi des siennes, et son père pas plus que sa mère ne savent où il est; — car votre frère a un père quoique vous n'en ayez pas; un brave homme de père qui, un beau matin, l'a adopté pour faire cadeau d'un enfant à sa femme. — Prosper a une maîtresse, une jeune et gentille Mistriss qu'il a enlevée, le garnement, — et comme chacun vous prend pour lui, arrive le moment où vous allez enlever à Prosper son père, sa mère et sa maîtresse, presque sans vous en apercevoir. — Mais en définitive, vous êtes un bon diable, vous n'abusez pas de cette ressemblance qui trompe tout le monde; — vous dites qui vous êtes, et comme la vertu a sa récompense, même au théâtre des Célestins, vous gagnez à cela un père et une mère qui vous adoptent, puis un frère, puis encore une femme par dessus le marché, — car vous épousez Mlle. Sophie, que vous aimez et qui vous rendra fort heureux, ce qui me fait pour vous grand plaisir. — Telle est, ni plus ni moins, le sujet de la grosse farce, jouée sous le titre de *Prosper et Vincent*. — M. Barqui qui représentait alternativement ces deux personnages, a été d'un comique fort divertissant, ce qui n'a pas empêché la pièce de faire une demi culbute.

Je ne sais trop quelle idée l'on a eue de nous jouer au théâtre des Célestins *les Enfants d'Edouard* de M. Casimir Delavigne, pièce morte et enterrée, — pauvre et emphatique plaidoyer en faveur de la légittimité, aussi froid et aussi usé qu'elle. — N'étaient deux charmantes têtes de femmes, — apparitions aériennes qui se détachent sur cette lourde composition, comme de suaves et fraîches peintures de l'art moderne sur une tapisserie gothique et enfumée, l'ouvrage ne serait pas supportable. — Mais le jeu de M^{me} Meynier est si gracieux, si fin, si gentil; celui de M^{me} Doligny si vrai, si digne, si pur, qu'on se prend malgré soi à oublier la pièce pour applaudir l'actrice!

La peau de Chagrin, bambochade de carnaval, assez spirituelle, est une parodie grotesque du roman de Balzac: — M. Breton y est impayable; impossible de garder son sérieux devant cette diable de figure!

ANNONCES.

La lettre suivante a été déposée entre nos mains par M. Lamotte, qui nous dit que c'est un devoir pour lui de donner publicité à deux cures opérées par M. Williams, oculiste honoraire du roi, sur deux aveugles qui

ont recouvré la vue en ma présence dans l'espace d'une demi-heure, sans opération chirurgicale.

Au Rédacteur de la *GLANEUSE*.

Monsieur,

C'est une obligation pour moi d'informer le public, par la voie de votre excellent journal, de ce qui a été fait en ma présence. Je suis sollicité pour faire connaître deux cures vraiment merveilleuses, par deux personnes qui viennent de recouvrer la vue qu'elles avaient perdue totalement des deux yeux.

La première, nommée Bastienne Guichardièrre, âgée de 35 ans, demeurant à Vaugneray (Rhône) m'a déclaré qu'elle avait perdu la vue d'un œil depuis dix ans, et de l'autre depuis le 1^{er} jour de cette année. La seconde, nommée Marguerite Narbonnet, âgée de plus de 40 ans, demeurant à Brignais, m'a déclaré qu'elle avait perdu la vue d'un œil depuis 15 ans, et de l'autre depuis 6 semaines. La première a été amenée chez M. Williams, oculiste du roi, hôtel des Colouies, rue Neuve de la Préfecture, samedi 4 de ce mois, et la seconde mardi dernier: chose que je n'oublierai jamais, car elle a été faite en ma présence sans aucune opération chirurgicale.

Ces deux personnes ont recouvré la vue dans l'espace d'une demi-heure, assez pour marcher seules, et tous les jours depuis, toutes les deux sont venues sans guide et m'ont assuré que leur vue a augmenté chaque jour.

Toutes les deux me prient d'exprimer leur vive et éternelle reconnaissance à M. Williams pour ses bienfaits.

C'est mon devoir d'informer le public qu'un grand nombre d'autres personnes que cet oculiste traite journellement, me déclarent qu'elles trouvent leurs yeux dans un état bien amélioré. Entre autres, un homme qui avait perdu la vue des deux yeux pendant 20 ans; spécialement une dame qui avait perdu presque entièrement la vue plus de 5 ans, me déclare que, hier au soir, elle commençait à jouer aux cartes avec son mari.

Je saisis cette occasion, monsieur, pour exprimer ma reconnaissance particulière; et quoique j'aie payé tous les honoraires demandés, je ne suis pas moins reconnaissant; car je me trouve heureusement dans un meilleur état que j'aie été depuis plus de 6 ans, époque où j'ai perdu la vue des deux yeux, malgré les soins assidus de mon oculiste qui me traita pendant plusieurs années avec les attentions d'un ami, qui ne produisirent d'autres avantages que celui de me faire marcher à peine seul dans la rue, mais seulement en plein jour, et la nuit la clarté des reverbères abimait mes yeux. Mais aujourd'hui, après quelques jours de traitement de M. Williams, malgré mon âge avancé (59 ans), mon œil gauche, que tous considéraient comme perdu sans ressource, est éclairé au point que je commence à distinguer la lumière.

Avec mon œil droit je puis non-seulement marcher sans la moindre difficulté, mais encore je commence à distinguer les grosses lettres et à supporter la lumière, ce que je ne pouvais faire auparavant. Hier, pour la première fois depuis près de 7 ans, j'ai vu mes deux yeux dans le miroir.

Je vous prie d'agréer, etc., etc.

Lyon, le 9 janvier 1854.

Signé LAMOTTE,

Ex-inspecteur des surveillans, domicilié place Louis XVIII, maison Tardieu.



Maladies secrètes et cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SENE, *

Publié par ordre exprès du gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n. 25, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Darives*, *Gales repereutees*, *Boutons*, *Rougeurs*, *Pustules*, *Écoulemens anciens ou récents*, *Fleurs blanches des Femmes*, etc., etc.; il remédie également aux *accidens mercuriels*.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr gage de la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco). Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 11)

Fonds de quincaillerie et de chambres garnies, dans le meilleur quartier de la ville, à vendre, pour cessation de commerce. S'adresser au bureau du journal.

J. FERTON, l'un des gérans.

Suite des Listes de souscriptions recueillies à Lyon, pour servir au paiement des amendes de la Tribune.

Liste recueillie par M. Vitel ; n. 97.

Pierre Vitel, papetier, rue Neuve, n. 16, 2 f. P. Chalande, ennemi juré du juste-milieu, 1 f. Chancedent, cordonnier, rue Buisson, 1 f. Jules, papetier, 50 c. Pieron, 50 c. Un anonyme, 2 f. Jean Amoisson, 2 f. Surette, marchand de tabac, rue Palais-Grillet, 1 f. Condamin fils, papetier, rue Mercière, victime de la nouvelle aristocratie, 2 f. Mazzucchelli, papetier, 2 f. Bonnefoux, papetier, 1 f. Hypolite, ami de la liberté, 1 f.

Total, 16 f.

Liste recueillie par M. Mechling ; n. 5.

Louis Viody, menuisier rép., place de l'Ours, n. 2, 50 c. Wolf, tailleur rép., 25 c. Tisserson, rép., 50 c. Poulin, membre de la société des Droits de l'Homme, 25 c. Payrard, tailleur grenoblois, 25 c. Dumas, belge, 25 c. Georges Olsner, tailleur, 25 c. Charles Boissier, 1 fr. Antoine Sarvé, 25 c. Jean Poulin, tailleur rép. qui désire faire passer la Manche à Chose, 1 f. Mlle Faustine, rép., 25 c. Agathe Ferraton, rép., 25 c. Mlle Antonia, rép., 25 c. Un tailleur, 25 c. Hézard, tailleur, 25 c. Durand, tailleur rép., 20 c. Louise, rép., 10 c.

Total, 6 f. 5 c.

Liste recueillie par M. Carle ; n. 29.

Carle, 5 f. Maurice Mainerot, 5 f. Schmith, exterminateur des tyrans, 1 f. Bourbeau, 25 c. Un républicain, 1 f. Rossary de St-Etienne, 1 f. Crépu, bijoutier, 1 f. Collecte faite pour les réparations du chapeau du roi citoyen, payé par la Tribune, 2 f. 15 c. Collecte faite par quelques patriotes de St-Jean-de-Bourney, pour le remontage des bottes du roi citoyen, 2 f. 10 c.

Total, 18 f. 50 c.

Liste recueillie par M. Drivon ; n. 52.

Drivon, docteur-médecin, 5 f. Bernard Servant, bottier, 1 f. Courbi, prolétaire bottier, 50 c. Servant père, 1 f. Etienne Galoffre, pharmacien, 2 f. Maigrot, 2 f. Bernier, 1 f. Joseph Dalvre, 1 f. Nourhard, 5 f. Malacourt, 5 f.

Total, 23 f. 50 c.

Liste recueillie par M. Antoine Bazin, n. 92.

Petit, 25 c. Bouillet, 25 c. Mouloud, tailleur, 25 c. Un républicain, 1 f. Fauers, 1 f. Bernard, 25 c.

Total, 3 f.

Liste recueillie par M. Reverchon, huissier ; n. 8.

Reverchon, huissier, quai de la Baleine, 5 f. Rozas, arbitre de commerce, rue St-Jean, 2 f. Un anonyme, huissier à Lyon, 3 f. Desparins aîné, joaillier, rue St-Jean, 2 f. Crestin, liquoriste, rue Soufflet, 1 f.

Total, 13 f.

Liste recueillie par M. Bernard, gérant de l'Echo de la Fabrique ; n. 32.

César Bernard, gérant de l'Echo de la Fabrique, 1 f. Legras, chef d'atelier, 50 c. Sève, id., 25 c. Michel aîné, id., 50 c. Melchior Laville, commis au bureau de l'Echo de la Fabrique, 50 c. Christophe, 50 c. Strube, 50 c. Bonnet, républicain, ennemi juré de tous les tyrans, 55 c.

Total, 4 f. 50 c.

Liste recueillie par M. Lecureux, voyageur ; n. 90.

Lecureux, voyageur de commerce, 10 f. Langlois, id., 2 f. Joulin, id., 2 f. Mlle Agathe B..., rép., 50 c. D..., rép., 1 f. Madame D..., rép., 1 f. Economies de Claudia D..., rép., de 7 ans, 25 c. Claudine, 1 f. L. Peytavin, républicain d'Avignon, 5 f. Nème, républicain depuis 1850, 1 f. Messiat, id., 50 c. Jenny Perrin, rép., 25 c.

Total, 24 f. 50 c.

Liste recueillie par M. Martinon ; n. 35.

Jean-Marie Martinon, chef d'atelier, place de la Croix-Rousse, 1 f. 50 c. Dumas Firmin, chef d'atelier, côte des Carmélites, n. 25,

50 c. Un gastronome qui n'aime pas les poires graveleuses, 25 c. Henri Lacroix, ferrandier rép., place de la Croix-Rousse, 50 c. François Séchaud, descendant de Guillaume Tell, rép., 50 c. François Jaussand, apprenti veloutier qui n'a pas besoin d'apprendre qu'on doit soutenir la presse, 50 c. Milleron, chef d'atelier, rue des Fossés, 50 c. Labory, chef d'atelier, rue de Talaru, 25 c. Boardon, chef d'atelier, rue St-Georges, 25 c. Louis B..., soldat, 1 f. Philippe Borgat, ouvrier en soie rép., place de la Croix-Rousse, 1 f. Anthelme-Joseph Leclerc, fabricant d'étoffes de soie, rue Madame, 1 f. Pierre Bemir, id., cours Trocadero, 50 c. Colonge, id., rue Nancey, 50 c. Fulchiron, id., montée des Grands-Capucins, 50 c. Coquet, rue Tholozan, 50 c. Baptiste Mermet, veloutier, rue de la Quarantaine, 50 c. Besacier, chef d'atelier, rue des Fossés, n. 19, 5 f. Jourcin, id., Clos-Dumont, 1 f. Michel Goupillon, 1 f. 50 c. Mirabel, chef d'atelier, 1 f. Thomé, ouvrier, 1 f. Geoffroi, 50 c. Sauliery, 50 c. Dalex, 50 c. Un anonyme, 1 f. Cladien, 25 c. Robion, chef d'atelier, 50 c. Mallon, id., à la Croix-Rousse, 1 f. 50 c. Anonyme, 1 f. Matros, id., à St-Clair, 1 f. Perret, id., rue des Tables-Claudiennes, 1 f. Lanliat, id., rue Grolée, 50 c.

Total, 28 f.

Liste recueillie par M. Chaulet ; n. 69.

Marie Bonnefoy, 25 c. Liou, républicain de conviction, 55 c. Martin, 20 c. Michaud, citoyen sûr quand l'heure viendra, 10 c. Offroy fils, patriote dans l'âme, 25 c. Jean Chatelet, 25 c. Chevalier, 25 c. Brunet, 25 c. Bavoux, 25 c. Berthet, rép., 1 f. 10 c. Tholloy, rép., 50 c. Bachelu, rép. de bon cœur, 50 c. Varion, rép., 50 c. Une réunion de républicains, 5 f. Comte, rép., 50 c. Gauthier Fauvette, rép., 1 f. Mad. Gauthier Fauvette, 50 c. Mlle Gauthier Fauvette, rép., 50 c. Thion, rép., ennemi juré du despotisme et de l'arbitraire, 25 c. Lapoule, 25 c. Perrod, rép., 1 f. Gellix, ennemi de l'ordre de Chose, 25 c. Roussel, 20 c. Gayet, 25 c. Un prolétaire, 50 c. Surplus d'écot, 50 c. Neyrod, démocrate, 50 c. Chaulet, rép. 50 c. Un prolétaire rép., 50 c. Bay, rép., 25 c. Produit d'une collecte faite à la suite d'une soirée républicaine, à la Croix-Rousse, 8 f. 55 c. Chambion, rép., 50 c.

Total, 24 f. 55 c.

Liste recueillie par M. Kesmaker ; n. 80.

Remy, mécontent de l'ordre de Chose, 50 c. Un Anonyme, ennemi du juste-milieu, 1 f. Ch. Magniny, rép. de conviction, 1 fr. Un Républicain, 1 f. B. R. S., 25 c. Un anonyme, 25 c. Turpin, ami de la liberté, 10 c. P. E., patriote croix-roussien, 10 c. P. G., patriote de Vaize, 25 c. Perroud, patriote de St-Genis d'Aost (Savoie), 10 c. N., ennemi de l'égoïsme, 50 c. M. E., patriote de l'Isère, 15 c.

Total, 5 f. 20.

Liste recueillie par M. Berger ; n. 33.

Berger Jacques, chef d'atelier, place Rouville n. 2, 2 f. Berger Charles, idem, idem, 1 franc. Anonyme, 50 c. Verpillat, libraire, rue Vieille-Monnaie, 1 f. Falconnet, chef d'atelier, rue Tolozan n. 6, 60 c. Legras, rép. 25 c. Gay, chef d'atelier, rue de Flesselles n. 4, 50 c. Monnier, ferrandier, place Rouville n. 2, 50 c. Nicolat, idem, idem, 50 c. Arnaud, idem, idem, 50 c. Favre, idem, idem, (tous républicains), 50 c. Lomet, rép., place Rouville n. 2, 50 c. Ballard, idem, idem, 50 c. Anonyme, ennemi de l'ordre de Chose 2 f. Roland, rép. place Rouville n. 2, 50 c. Ballefin, rép., rue St-Pierre 1 f. Koch, idem, place Rouville, 75 c. Biollay, idem, Cour-des-Archers, 1 f. Un républicain, 1 f.

Total, 13 f. 10.

Liste recueillie par M. Riondet.

Riondet, rép., ennemi implacable des rois et de leurs satellites 50 c. Simo n'fils, ennemi de la Poire, 25 c. Collier, rép., ennemi de rois, 25 c. Gueret, rép., 25 c. Verrier, rép., 25 c. Mlle Clamarons rép., 10 c. F. Pagnon, 25 c. Navèle 50 c. Guillardmain, 55 c. Cognet fils, 20 c. Régulier aîné, rép. ennemi juré des rois, 20 c. Prat, ennemi de M. Chose, 10 c. Scretan, 10 c. Régulier Auguste, rép. ennemi

des rois, 50 c. Collier François, 10 c. Roche, 50 c. Raffin aîné, 10 c. Dutréve, 50 c. Pancho, 50 c. Simon P., 5 c. Charvieux, 10 c. Riboulet, 50 c. Vincent, 10 c. Burdet, 10 c. Cognet père, 15 c. Chavernoz, 25 c. Régnier Jean, trompé par l'arc-en-ciel, 20 c. Mlle Boulot, 10 c. Dubreuil, 45 c. Barret, 20 c. Durière, 1 f. 50. c. Raffin cadet, ennemi de la monarchie, 25 c.

Total 9 f. 25

Liste recueillie par M. Brejean; n. 83.

Chalamel, rép. chirurgien, rue de l'Hôpital, 50 c. Brejean, ennemi des bourreaux des héros de St-Méry, 50 c. Brejean père, rép. de 89, 50 c. Roche, rép. que les tortures de l'inquisition ne feraient pas changer d'opinion, 25 c. Mad. Brejean, rép. de 89, 25 c. Tibal, rép., 25 c. Une fabricante de casquettes, républicaine, 25 c. Viollet, ennemi juré des rois comme des empereurs, 10 c. Guillet, rép., 50 c. Billon, républicain, 50 c. Barbier Joseph, rép., 50 c. Anonyme, 50 c. Rohedit, 1 f. Un corse, ennemi des rois, 50 c. François, rép. de 89, 10 c. Avezier rép., 50 c. Isaac Serres, 50 c.

Total 6 f. 60.

Liste recueillie par le citoyen Lange Chiarini; n. 3.

Lange Chiarini, rép. ami des arts, 10 f. Adèle Wynantz, femme Chiarini, 5 f. Louis Hyacinthe, rép. de six ans, fils Chiarini, 2 f. Irma, rép. de 2 ans, 2. f. Octavie Chiarini, rép. de 3 ans, mangeuse de poires, 1 f. J. Martin, artiste, 5 f. Moiriat, protestant rép., 50 c. Guillemet, 50 c. Bonnard, rép., 50 c. Perret, rép. 20 c. Hugnez, 50 c. Bégut, 1 f. Rocher, blessé en novembre par l'aristocratie, 10 c. Mlle Moirial, rép., 10 c. Jean Moirial, rép., 10 c. Clotilde Moirial, rép., 10 c. Anne Moirial cadet, rép., 10 c. Mariette Belonie, 10 c. Glodost, 30 c. Edmond, 10 c. Boiron, 10 c. Cheminer, 10 c. Calmet, 10 c. Calmet cadet, 10 c. Plasson, 10 c. Louvain, 10 c. Léopold Curez fils, rép., 1 f. 50 c. Hippolyte Curez fils, 50 c. Un soldat qui ne tirera jamais sur le peuple, 10 c. Elisa K..., qui a foi dans un meilleur avenir, 25 c. A Bouvier, 25 c.

Total, 50 f. 40 c.

Etat général des sommes reçues au 28 décembre 1833, par le trésorier de la commission lyonnaise chargée de recueillir les souscriptions aux amendes de la Tribune.

Les commissaires soussignés ont versé, savoir :

MM. Pivot	47
Vincent	12 95
Mechlin	6 5
Reverchon	15
Raginel	11
Peroncel	4
Joanny	54 75
Hugon	48 60
Beaune	21 25
Ch****	10
Cravotte	11
Bernard	4 50
Berger	15 10
Martinon	28
Gagnaire	17 45
Poujol	104 95
Dalbec	8 75
Drivon	25 50
Desgarniers	23 10
Chané, peintre	14 5
Bringou	26
Cholet	24 35
Henri	41 5
Dervieux	13
Raymond	85
Kesmaker	5 20
Brejean	6 60
Methieu	6 50
Garain	8 45
Lecureux	24 50
Bazin	3
Schneider	8 75
Bertholon	12 75
<i>A Reporter.</i>	728 10

Report.	728	10
Viteh.	16	
Bureau de la Glaneuse.	149	70
Collecte recueillie par le citoyen Moiret	6	25
Un anonyme.	5	
Carle.	18	50
Supplément recueilli par M. Rioudet	2	5
Collecte recueillie dans une section des Droits de l'Homme	5	35
Lange Chiarini	50	40
Total général qui sera immédiatement envoyé au gérant de la Tribune, ci.	957	55

SOUSCRIPTION PIEMONTAISE.

RECETTE.		f.	c.
MM. Berthelier.		25	
Un anonyme.		75	
Plusieurs patriotes.		10	95
Moine.		19	25
André, artiste.		1	
Un anonyme.		65	
Gourdon, républicain.		50	
Vallon, idem.		50	
Six patriotes savoisiens.		10	
Rivière cadet.		2	
Jules Favre.		3	
		48	65
Donné à MM. G. Pentalés.		5	
Id. à Martin, Savoisan.		15	
Id. à Gio:ì.		5	
Id. à M.****		4	
Id. à Barberis.		9	
Id. à Germani.		9	50
Id. à Destefanis		3	
		48	30
		48	95



SOUSCRIPTION POLONAISE.

RECETTE.		
Reçu de MM. Berthelier.		25
Lambert pour les patriotes de St. Georges.		4 5
Un abonné de la Glaneuse.		1
Un anonyme.		1 40
Plusieurs patriotes.		10 95
Un anonyme.		65
Gourdon.		50
Vallon.		56
Cachand.		50
Association républicaine de Roanne.		10
Liste recueillie par M. Cornet.		12 40
Quelques élèves de l'école vétérinaire de Lyon.		8
Liste recueillie par le citoyen Gagnoux.		15
Un républicain de Montpellier.		2
Martin républicain.		1
Liste recueille par M. Lévêque, à Nuits.		21 45
		87 65
DÉPENSE.		
Donné à un Polonais sur la recommandation de M. Bonjat de Vienne.	5 f.	
Idem à trois Polonais recommandés par MM. Berthelon et Duchesne de Châlons.	16	
	21	91
		66 65

J'ai reçu de M. le caissier du journal la Glaneuse la somme de 66 francs 66 cent. restant entre leurs mains, et formant le solde du produit de la souscription polonaise, laquelle somme sera par moi adressée, dès demain, au comité polonais résidant en Suisse.
Lyon, le 7 décembre 1833.
LORTET.

J. FERTON, l'un des gérants.

Lyon, imprimerie de J. FERRAT, rue St-Dominique, n. 15.